

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel les Portes régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie ; salle du conseil, sous la présidence de Madame BOUSQUET Claire, Maire.

Date de la convocation : 12/05/2026

Présents : Mme BOUSQUET Claire ; Mme HENRIQUES Corinne ; M MICHELLAND Yvan ; Mme DUC Michèle ; M. BRUNEL Raphaël ; M. DREVON Pierre
M. DUMAS Julien ; M. FUMAT Thierry ; Mme PARIS Nina ;
M. REYMOND Valentin ;

Absente représentée : Mme OGIER Alexandra pouvoir à M REYMOND Valentin

Secrétaire de séance : M REYMOND Valentin

Préambule : Mme la Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération concernant la ZAC Les Ayes

- Accord à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil précédent : Vote à l'unanimité

DELIBERATIONS :

Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de voirie communales : CHENICOURT et LA RIVOIRE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subventions auprès du Département pour les travaux de voirie à CHENICOURT et de LA RIVOIRE à la suite des intempéries du début de l'année.

Plan de financement concernant la réfection des voiries communales de CHENICOURT et de LA RIVOIRE

Après avoir déterminé les points techniques à réaliser pour ces travaux et à la réception de 2 devis pour la réfection de la voirie de CHENICOURT et de LA RIVOIRE, Madame la Maire propose le plan de financement suivant pour la réfection des 2 routes communales.

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT SUBVENTION HT
DEPARTEMENT	40 %	5 517.44
AUTO FINANCEMENT	60 %	8 276.16
TOTAL	100%	13 793.60

Vote à l'unanimité pour la demande de subvention

Le Conseil Municipal va également étudier des possibilités pour solutionner les problèmes de drainage de la route de la Rivoire avec le RTM-ONF (Restauration des Territoires de Montagne)

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 16h

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un emploi.

nature de l'emploi : adjoint technique principal de 2eme classe ;

à partir du : 1^{er} juin 2026

durée de travail : temps non complet : 16 heures hebdomadaire

dont les fonctions sont les suivantes :

- assurer les travaux d'entretien (bâtiments communaux ; voirie....)
- exécuter et accomplir des tâches techniques
- entretien des stations d'épuration

Vote à l'unanimité pour l'ouverture de ce poste

Commission Communale des Impôts Directs :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient à la suite des dernières élections municipales de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Départementale des Finances de l'Isère sur une liste de contribuables au nombre de 24 personnes dressée par le conseil municipal.

Les conditions à remplir : conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes

- Être âgé de 18 ans,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises)
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal propose de contacter les anciens membres de cette commission pour savoir s'ils sont encore intéressés et en fonction du nombre de réponses, la mairie réalisera un appel à candidature.

ZAC Les Ayes : conditions préalables imposées par le Conseil Municipal au promoteur Ste CINABRE INVEST avant tout dépôt de Permis d'Aménager

Madame la Maire et la première adjointe ont réalisé un travail d'analyse à partir de l'historique du projet jusqu'à ce jour en se basant sur les informations du précédent Conseil Municipal et des documents disponibles en Mairie. Un résumé de l'analyse a été présenté au Conseil Municipal.

Certains points de ce dossier sont à préciser. Il est important d'analyser plus en détail les conditions imposées par le PLU, la DREAL, les conditions de la Préfète de l'Isère ainsi que les risques naturels identifiés à ce jour.

Délibération adoptée à l'unanimité et consultable en mairie.

AUTRES POINTS A DISCUTER

a. Ligne de trésorerie

La trésorerie de la commune connaît une baisse notamment liée aux travaux de la chaufferie, en effet 54 000 € de subventions en moins ont été perçues par rapport au prévisionnel.

Nous attendons les dotations de l'Etat et du Département qui sont échelonnées dans l'année.

b. ABC et Parc du Vercors

Arrivée d'une personne en service civique dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Différentes journées seront organisées dans l'année notamment sur des observations en extérieur.

Michèle DUC a projeté une vidéo sur l'Atlas de la Biodiversité.

c. Retour réunion publique

Environ 40 personnes sont venues à la réunion publique du 24 avril, les envies et les besoins des habitants ont été recueillis à partir de groupes de travail. Des propositions ont notamment été faites sur :

- La sécurité et les aménagements routiers
- L'aménagement du hameau des granges
- Le cimetière et son accès
- Le cheminement piéton
- Les services et équipement publiques
- Le patrimoine et la vie locale

L'ensemble de ces propositions seront étudiées et débattues par le conseil municipal.

d. Désignation d'un élu comme Correspondant à la Défense

Raphaël Brunel se présente comme Correspondant à la Défense

e. Remplacement en cas d'absence de Carine pour le car scolaire

Les remplaçants pour le car scolaire sont actuellement Pierre Drevon et Véronique Ravaux

f. Proposition terrain pour verger partagé

Des habitants ont demandé au conseil municipal de bénéficier de terrains appartenant à la commune (sous la mairie) afin de créer un verger partagé pour une année uniquement. (une convention sera proposée par la Mairie)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité mais impose en revanche que lorsque les appartements communaux seront réhabilités, les terrains en question seront mis à disposition des occupants des logements communaux.

Séance Clôturée du conseil municipal à 23h00

Prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 18 juin à 19h

